

Apporter une aide aux dispositifs de rénovation et d'adaptation du parc privé



Mauges Communauté

Pierre FOIN

Responsable du Service Habitat
Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
Tel : 02 41 71 77 10
p-foin@maugescommunaute.fr

CONTEXTE

Le soutien des ménages du parc privé qui engagent des travaux de rénovation et d'adaptation de leur logement ou qui remettent sur le marché des logements vacants depuis plus de deux ans, constitue un axe fort du PLH de Mauges Communauté.

Les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité économique ont amené les élus à se saisir de l'urgence de la situation et à proposer une stratégie de relance qui s'appuie notamment sur un renforcement conséquent du soutien apporté par Mauges Communauté aux travaux d'amélioration de l'habitat. La stratégie de relance imaginée s'appuie sur 3 principes, à savoir :

- Augmenter le nombre de dossiers d'amélioration de l'habitat à soutenir ;
- Augmenter le montant des aides attribuées pour les travaux d'amélioration énergétique ;
- Elargir les publics éligibles au versement des aides.

Définir sur une période de deux ans (septembre 2020 à août 2022), le déploiement de cette stratégie vise à encourager prioritairement, les propriétaires occupants, et dans une moindre mesure, les propriétaires bailleurs, à concrétiser des projets d'amélioration de leur logement. Elle s'inscrit en accord avec les objectifs du PLH mais également du Plan Climat Air Energie Territorial, tout en permettant, simultanément, une relance de l'activité économique grâce à la mobilisation des professionnels du bâtiment qui sont amenés à réaliser ces travaux sur le territoire.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil d'agglomération a décidé d'augmenter notablement le nombre de dossiers d'amélioration de l'habitat à soutenir dans le cadre du PLH sur les thématiques suivantes :

- Aide à la rénovation énergétique du logement : 400 dossiers à soutenir (au lieu de 80 dossiers identifiés dans le PLH) ;
- Aide à l'adaptation du logement à la perte de mobilité et au handicap : 200 dossiers à soutenir (au lieu de 60 dossiers identifiés dans le PLH).

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Mauges Communauté

TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs, propriétaires occupants

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Un règlement d'attribution des aides communautaires a été adopté le 8 juillet 2020 en Conseil d'agglomération et détaille les critères d'éligibilités aux aides.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Sur la durée de mise en œuvre de la stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat, les aides se décomposent de la façon suivante :

Pour les propriétaires occupants :

- Rénovation énergétique : 2 400€/logement (gain énergétique > 35%) à 3 500€/logement (gain énergétique > 50%)
- Adaptation : 1 500€ à 2 000€/logement selon le niveau de ressources du ménage
- Indignité : 1 500€/logement (prime)
- Sortie de vacance de plus de 2 ans : 1 500€/logement (prime)
- Audits énergétiques : aide forfaitaire de 400€/audit

Pour les propriétaires bailleurs :

- Rénovation énergétique : 1 500€/logement (gain énergétique > 35% et atteinte d'une étiquette énergétique C minimum) à 2 000€/logement (gain énergétique > 50% et atteinte d'une étiquette énergétique C minimum)
 - Indignité : 1 500€/logement (prime)
 - Sortie de vacance de plus de 2 ans : 1 500€/logement (prime)
-

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Communes, Conseil Départemental, ANAH

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

2022 : 852 500€ d'aides directes aux ménages

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Le dispositif se déploie depuis octobre 2020. Les premiers versements des aides communautaires ont été engagés en 2021.

Tout au long de l'année 2021, ce sont 974 000 € d'aides qui ont été réservés pour soutenir les ménages dans leurs travaux d'amélioration de l'habitat. Environ 228 000 € ont été versés aux ménages engageant des travaux d'amélioration de leur logement tout au long de l'année.

OBSERVATIONS

Le budget total des aides directes aux ménages réservés par Mauges Communauté dans le cadre de la stratégie de relance en faveur de l'amélioration de l'habitat s'élève à 1 705 000 € sur les 2 ans de mise en œuvre de ce dispositif (octobre 2020 à septembre 2022).